

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE

REUNION PLENIERE
JEUDI 03 JUIN 2010

COMPTE RENDU



Conseil de Développement
durable de l'agglomération
Boulonnaise

Jean-Roger BERGERAT accueille les membres et remercie Messieurs Dominique GODEFROY et Jean-Marc PLOUVIN pour leur présence. Il rappelle que les membres ont la possibilité de s'inscrire aux commissions : c'est au sein de celles-ci que se situent les lieux d'expression du CDDAB. Il rappelle que la plénière doit donner un avis sur la saisine du président concernant le SCOT du Boulonnais.

Présentation du power point par Bernard LAFFAILLE en réponse à la saisine du président de la communauté d'agglomération du Boulonnais sur le diagnostic et l'état initial du SCOT du Boulonnais (schéma de cohérence territoriale).

Annexe 1

Jean-Roger BERGERAT : Bernard LAFFAILLE, Jean-Luc BOURGOIS et Vincent BLAVET ont animé ensemble la commission qui a travaillé pour le SCOT et je les en remercie, ainsi que les membres de la commission. En effet, il fallait travailler vite pour répondre à la saisine avant la fin du mois de juin. Je vous rappelle qu'il est de l'essence même des conseils de développement de donner un avis sur le SCOT. Le document sera rédigé d'ici une quinzaine de jour et amendé avec vos remarques.

Vincent TOULOU MON : Je vous remercie pour ce travail très intéressant. Je pense qu'il faudrait que notre agglomération améliore ses points d'entrée de ville. Quand je reçois des personnes extérieures à l'agglomération, elles font des têtes effarées ! Que l'on arrive par la route ou par le train, ce n'est pas terrible. Pourtant notre territoire est très beau. Sur le volet éducation, je pense qu'il y a encore des actions à mener contre la pollution. Il n'est pas rare de voir des gens jeter des déchets par les fenêtres des voitures. En Bretagne, vous ne voyez pas ça. D'autres régions ont fait des progrès, il nous reste des efforts à faire.

Bernard LAFFAILLE : Je pense que le point d'entrée, la façon de percevoir l'entrée sur le territoire peut être étudiée par le SCOT. Par contre, concernant l'aspect éducatif, le SCOT ne peut pas intervenir. Il s'agit de citoyenneté et de civilisation.

Marie-Christine PAMART : Il n'y a pas beaucoup de propositions sur l'accessibilité que ce soit au niveau des gares, des plages ou des hôtels.

Bernard LAFFAILLE : La question est de fait prise en compte puisque la réglementation existe déjà. L'accès à tout public est de règle dans les établissements de tourisme.

Jean-Roger BERGERAT : Dans le SCOT, peut-il y avoir des propositions sur l'avenir de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ?

Bernard LAFFAILLE : Il y a déjà une réglementation qui existe donc je ne pense pas que le SCOT peut intervenir. D'autres personnes sont présentes afin de contrôler le respect de cette réglementation pour toute nouvelle construction ou réhabilitation.

Jean-Claude NOEL : Quand on regarde la télévision, on s'aperçoit que certaines régions sont mieux mises en valeur que d'autres.

Bernard LAFFAILLE : Le SCOT n'a pas en charge la communication du territoire. L'idée est plutôt que le territoire ait un rayonnement grâce au SCOT. L'image du Boulonnais a changé depuis l'arrivée du tunnel sous la Manche, on arrive à mieux situer la Côte d'Opale, géographiquement.

Patrick GHERARDYN : Je pense qu'il serait opportun de faire une synthèse de notre SCOT avec les SCOT des autres agglomérations du littoral.

Bernard LAFFAILLE : Le Boulonnais est plutôt considéré comme suiveur par rapport aux autres agglomérations du littoral. A quel niveau on peut intervenir comme leader ? Il faut nous mettre en avant. Le SCOT de Dunkerque existe, il est bien fait et très complet.

Didier HOYER : La qualité de l'eau a aussi une influence sur le tourisme sportif. Je trouve vraiment regrettable qu'il y ait encore des déversements dans la Liane.

Bernard LAFFAILLE : Ce chapitre est mentionné dans le diagnostic. Notre exercice délicat a consisté à relever les manques du diagnostic.

Jean-Pierre SERGENT : La commission aménagement du territoire est très attachée aux déplacements. Il faut une cohérence pour avoir des plans de mobilité les plus complets possible.

Monsieur GLORIEUX (PACT du Pas de Calais) : Nous travaillons sur l'habitat indigne, la ZPPAUP (*Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager*) est souvent perçue par les propriétaires comme une contrainte pour les travaux, il y a encore beaucoup de travail.

Bernard LAFFAILLE : Nous avons relevé que les propriétaires de gîtes ou chambres d'hôtes ont une action sur les capacités d'hébergement. Le Boulonnais représente 150 000 habitants, ce qui n'est pas grand-chose. Avec les autres entités, on arrive à 500 000 habitants, si on veut exister. On a les moyens d'aller de l'avant : pour LANDACRES, nous avons été les premiers d'Europe !

Monsieur DUTERTRE : Quel bilan pour les zones commerciales ?

Bernard LAFFAILLE : Il y a dans le document, une réflexion sur l'évolution du commerce.

Jean-Roger BERGERAT : Il est toujours possible d'amender le SCOT tant que celui-ci n'a pas été finalisé et validé. Donc nous allons transmettre au président de la CAB le document ainsi que le compte rendu de cette réunion.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Jean-Roger BERGERAT : Je vous demande de bien vouloir m'excuser car il était convenu que Sylvie MARGRY présente ce soir son rapport sur le travail de la commission « Emploi pour demain ». C'est ce que j'avais annoncé lors de la plénière du 29 avril 2010. Néanmoins, compte tenu, d'une part de la durée de chacune des présentations, et, de l'importance du travail et des sujets de chacune de ces trois commissions, d'autre part, j'ai dû prendre une décision, dont j'assume pleinement la responsabilité, à savoir de reporter la présentation du travail riche et consistant de la commission Emploi pour Demain, à la plénière de septembre 2010.

J'assume cette responsabilité car je ne voulais pas qu'à vouloir absolument traiter les 3 commissions ce soir en deux heures, le résultat soit de les maltraiter chacune.

Enfin, et, compte tenu de l'importance que les membres du bureau, le Président de la CAB et moi-même, accordons à l'emploi, compte tenu également de la richesse de la présentation préparée par les membres de la Commission, il m'apparaît hautement préférable que le rapport sur « Emploi pour Demain » fasse l'objet d'une plénière spéciale le 30 septembre 2010.

En conséquence, je renouvelle mes remerciements et mes excuses auprès de Sylvie MARGRY, formidable animatrice de la commission, et de vous tous, membres de celle –ci, pour votre travail et pour vous avoir infligé ce report.

Présentation power point par Jean-Pierre BABONNEAU sur la saisine du président de la CAB : « comment anticiper et accompagner le vieillissement de la population boulonnaise ?»

Annexe 2

Jean-Roger BERGERAT : Je remercie Jean-Pierre BABONNEAU ainsi que les membres de la commission Santé pour ce travail de grande qualité. Je vous rappelle que ce power point est le reflet du rapport qui vous a été envoyé. Le principe, comme pour le SCOT, est que nous pouvons amender le texte à partir de vos réflexions. Vous pouvez nous faire part de votre expérience, de cas concrets que vous avez peut être été amenés à rencontrer.

Dominique PAQUENTIN : Je souhaiterais qu'il soit davantage fait référence au travail du secteur associatif.

Jean-Pierre BABONNEAU : C'est une remarque que l'on peut tout à fait prendre en compte et ajouter parmi les propositions.

Jean-Roger BERGERAT : Si l'un d'entre vous a eu connaissance de projets associatifs, merci de nous en faire part.

Alain BOISSON : Je souligne la qualité du travail effectué par la commission. Je suis référent sur les centres sociaux du Boulonnais en partenariat avec la CRAM, nous essayons d'apporter un autre regard sur la personne âgée, davantage en tant que ressource qu'en tant que charge pour la société. Les jeunes retraités ont des compétences qu'ils peuvent mettre à disposition. Peut être que ce regard devrait être mieux mis en avant dans le rapport.

Patricia FONTAINE : Je souhaite intervenir à propos de la prise en charge des soins. Le minimum vieillesse est de 638€. Il ne donne pas droit à la couverture maladie universelle. Par exemple, de nombreuses personnes ont besoin de faire soigner leurs pieds pour pouvoir se déplacer. La pédicure est à 26€ la séance, non prise en charge par la sécurité sociale, c'est facteur d'isolement, c'est dramatique. De plus, il est très difficile de croiser les enquêtes pour détecter les personnes âgées isolées. L'accueil de jour c'est quelque chose de très bien pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Jean-Roger BERGERAT : Beaucoup de personnes âgées à la retraite, mettent leur disponibilité au profit d'associations.

Michèle MELIN : Il existe des outils pour l'entretien de la forme physique des personnes âgées : la randonnée, la gymnastique d'entretien, cela crée aussi du lien social. Le Canada a développé des outils pour la prévention des chutes. Il existe également des actions comme la Semaine Bleue axées sur le lien intergénérationnel, peut être faudrait-il ajouter ces différents axes dans le rapport.

Jean-Pierre BABONNEAU : Par rapport à la remarque sur la personne âgée vue comme une charge, nous avons conscience que la personne âgée est acteur, par son implication, son investissement dans la vie sociale, associative.

Monsieur GLORIEUX : Le fait de ne pas évoquer la personne âgée comme ressource, dans ce rapport, traduit nécessairement l'opposé.

Jean-Pierre BABONNEAU : Concernant le développement du lien social, c'est une chose qui s'est développée durant ces trente dernières années. Cependant, le regard de la société sur l'âge évolue moins rapidement.

Muriel DAMIENS : Attention personne vieillissante ne veut pas dire personne dépendante. Les premières diapositives ont bien montré le lien social.

Jean-Pierre BABONNEAU : On peut ajouter un point sur l'accès aux soins, sur la difficulté de croiser les enquêtes, sur les structures d'accueil de jour et sur la prévention des chutes.

Muriel DAMIENS : Le recours au soin est plus tardif en cas de difficulté d'accès au soin. C'est un des thèmes de l'observatoire social local. Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir un CLIC (comité local d'information et de coordination gérontologique) qui propose des activités physiques et de mémoire.

Jean-Luc BOURGOIS : Je souhaite aborder la question des personnes handicapées vieillissantes.

Jean-Pierre BABONNEAU : Cette question ne figure pas dans le rapport. C'est toute la difficulté due au cloisonnement entre la problématique de la personne âgée d'une part et la problématique de la personne handicapée d'autre part.

Louis NOEL : Je souligne le problème des personnes âgées qui se retrouvent isolées dans leur logement car leur immeuble n'est pas équipé d'un ascenseur. Certaines personnes n'ont plus du tout de vie sociale à cause de ça et ne sortent plus de chez elles depuis des années.

Jean-Pierre BABONNEAU : C'est là illustration concrète de l'adaptation du logement aux personnes vieillissantes.

Patricia FONTAINE : Je suis souvent confrontée à ce problème. Il faut savoir que souvent, les personnes âgées refusent de quitter leur logement malgré la pression de leur entourage. Je voudrais citer l'exemple d'Immeubles en fête qui a été une initiative intergénérationnelle très intéressante.

Jean-Roger BERGERAT : Je connais bien le problème de l'équipement des logements de par ma profession. La volonté des organismes est de faciliter l'accès. Sur les bâtiments neufs, tout est prévu par la réglementation, sur des bâtiments anciens, ce n'est pas simple, il y a des problèmes de coût.

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

Jean-Roger BERGERAT : Je souhaite faire un rapide tour de table sur l'actualité des commissions.

Jean-Pierre SERGENT : Suite à la dernière réunion de la commission aménagement du territoire et au bureau, il a été convenu que nous organiserions une réunion décentralisée de cette commission. Madame GUILBERT est d'accord pour nous accueillir en octobre ou novembre. Ce serait bien que chaque commission fasse de même, cela permettrait de faire connaître le CDDAB mais aussi la CAB qui est méconnue de la population.

Jean-Roger BERGERAT : Je suis entièrement d'accord avec cette initiative qui est en quelque sorte une réponse à la question posée par Monsieur GRARE, le maire de La Capelle qui nous demandait « comment pouvez-vous nous aider à faire connaître la vie citoyenne ? »

Jean-Luc BOURGOIS : Les travaux de la commission Prospective 2025 viennent de commencer. Nous sommes en train de déterminer les axes de travail. Ensuite, nous nous donnons un an et demi ou deux ans pour rendre notre travail. L'idée est de proposer de donner une visibilité de ce que pourrait être la CAB dans 15 ans.

Jean-Roger BERGERAT : La commission Prospective 2025 a déjà participé aux travaux sur le SCOT. Je souhaite que la commission Santé poursuive ses travaux.

Louis NOEL : Nous aurons une réunion de la commission culture le 17 juin. Il y a beaucoup d'éléments à reprendre à partir des travaux sur les Assises de la culture.

Jean-Roger BERGERAT : Je rappelle que la commission Port est en sommeil mais qu'elle pourrait être réactivée en cas de saisine, comme ça a été le cas pour la saisine sur le port de Calais. Philippe VALLETTE propose que la commission tourisme trouve un autre mode de fonctionnement. J'espérais pouvoir vous dire que la commission Jeunes avait repris, je vais voir ce qu'il est possible de faire. J'adresse un appel aux sportifs de l'assemblée pour reprendre la commission Sport. Je redit que nous nous reverrons le 30 septembre pour une plénière consacrée à l'Emploi pour demain. Je remercie les présidents et les membres des commissions pour leur travail, ainsi que les services de la CAB pour leur assistance.

La séance est levée à 20h.

Prochaine réunion plénière le JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010
--